

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2023

---

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° AS1483

présenté par  
M. Bazin et M. Neuder

-----

### ARTICLE 22

I – À l’alinéa 6, après le mot :

« parcours »,

insérer le mot :

« et ».

II. – En conséquence, à la fin du même alinéa, supprimer les mots :

« ainsi que son montant ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L’amendement proposé vise à réinstaurer le dialogue conventionnel interprofessionnel dans le cadre de la fixation des montants des forfaits prévus pour la prise en charge des parcours de soins renforcés et de leur ventilation.

Il permettra d’assurer une équité de rémunération, pour un même acte, au bénéfice des professionnels membres de l’équipe de soins, quelle que soit la région dans laquelle ils exercent.